Chronique persane

TAPIS D'ISPAHAN

— Voulez-vous que nous allions à mon halvet ? propose M. B..., notre aimable consul à Ispahan, célèbre fabricant de tapis. « Halvet », je traduis cela par « repos d'âme ». C'est un pavillon enfoui dans la verdure, où les seigneurs, loin des tracasseries de leurs *anderoun* — harem — et des affaires de leur *héroun*, se retiraient pour méditer devant la beauté de la nature — ce qui équivaut à une prière — ou pour écouter des poésies en regardant leurs danseuses attitrées en rythmer la cadence, ou tout simplement pour boire en gaie compagnie. Car le Persan, en véritable Aryen, a toujours aimé le vin, qui lui communique la flamme intérieure que ses ancêtres adoraient sur l'autel. Et quand un Persan boit — surtout à Ispahan où le vin est excellent — il ne s'arrête pas à mi-chemin. « Puisque je pèche, que cela en vaille le châtiment », dit-il. L'ivresse des Châhs était si redoutable que leurs favoris tremblaient de ne pas sortir vivants du « repos d'âme ». Abbas II poignarda durant une bacchanale sa plus chère danseuse, et, dégrisé, offrit à ses mânes toutes les bouteilles, aussi bien pleines que vides, de son royaume. Mais revenu à sa passion et ne voulant enfreindre son vœu, il décréta que le vin fût mis désormais dans des amphores de porcelaine et des cruches de grès qui contenaient le double des fioles de verre... Moi, dans mon halvet, je ne m'enivre ni de danseuses ni de vin, mais je m'enivre de couleurs.

— De couleurs ?

— Oui, des couleurs de mes tapis, d'une collection de tapis anciens que je fais reproduire dans mes ateliers. Je cherche à imiter la technique du dessin et de la teinture. Toutes mes couleurs sont végétales et je les brasse moi-même. D'ailleurs le métier de teinturier était un « noble » métier. Djemchid, l'Apollon iranien, apprit aux humains l'art de colorer la laine et aussi de la tisser. Jésus était, selon la légende persane, teinturier, et le Messie des Chyîtes, le *Mahdi*, viendra à la fin des siècles monté sur un âne dont chaque poil sera d'une nuance différente. Aujourd'hui les Guèbres, ces derniers zoroastriens, détiennent la tradition tinctoriale. Les Anges-de-la-Lumière, disent-ils, la leur enseignent. Par la couleur, ils communient avec la divinité, deviennent une parcelle de la pure-chaleur. Tout ce qui est incolore est mort, mais tout se vivifie par la magie colorante. Ils reconnaissent quatre couleurs magiques : indigo, hyacinthe, pourpre, cramoisie, exactement les quatre couleurs sacrées, employées aux rideaux du Temple de Jérusalem et aux habits du grand-prêtre d'Israël... Quant à moi, je n'ai pas de coadjuteur céleste, j'avoue humblement que je dois mes plus belles gammes au hasard, ou encore, et surtout, à la négligence de mes ouvrières qui omettent de nettoyer les cuves. Les vieux dépôts mélangés à la teinture fraîche produisent des merveilles de douceurs veloutées, malheureusement introuvables ensuite... Mais voici mon halvet !

Et nous montons un escalier aux hautes marches d'échelle — tous les escaliers de Perse sont d'une raideur excessive — vers une vaste salle appelée « hypocrisie » parce qu'elle montre deux faces différentes, l'une sur un jardin de roses et l'autre sur un jardin de fruits, *goulistâne* et *boustâne*.

Mais la vraie féerie est à l'intérieur, parmi les poèmes tissés et les modulations de couleurs. Assis sur un divan bas, nous regardons les serviteurs dérouler, puis rouler, un à un, les tapis précieux comme des joyaux.

— D'abord mes ispahanais, reconnaissables à leur finesse, à leur souplesse, à leur chaleur soyeuse et surtout à leurs floraisons. Des fleurs, des fleurs, toutes les fleurs des « paradis » persans, tantôt naturelles, jetées par poignées sur la trame, tantôt stylisées, groupées par plates-bandes que divisent — comme dans les jardins — rigoles et panaches d'eau. Sur la bordure, ces pampres signifient les treilles de vigne, et, à l'extrême bord, ces créneaux blancs et noirs l'inviolable clôture de ce séjour de volupté. Le fond des tapis est toujours rouge, d'un rouge riche, profond, onctueux, couleur de vin d'Ispahan vu à travers une coupe de cristal, ou bien couleur de grenat cramoisi appelé « sagesse divine », ou de pourpre impérial, et encore, comme ici, d'un rouge sang, d'un sang doré qui chatoie sur la lame damasquinée d'un poignard.

» Tous ces rouges sont de l'époque de Châh-Abbas. Le grand empereur n'aimait pas les couleurs claires. Et cela se comprend. Dans le scintillement d'or de ses palais, parmi les vibrations d'émaux, le miroitement des cristaux et des glaces, lui-même, idole resplendissante de brocarts et de pierreries, aimait à se reposer les yeux sur ce doux tapis de laine qui lui rappelait sans doute d'humbles délices bocagères, et faisait ressortir pour ses sujets la magie du décor et la féerie du monarque.

» Châh-Abbas avait créé à Ispahan une académie de tapis. Les célèbres pièces des musées en sont sorties, signées par leurs artisans, comme les peintres signent leurs toiles... En dehors du coloris et du dessin, la valeur du tapis réside dans la finesse des points : trois à quatre mille nœuds par décimètre carré, alors que les tapis modernes en ont rarement plus de six à sept cents. La légèreté du tapis fait, contrairement à l'idée européenne, son prix. Un bon tapis doit se plier comme un mouchoir, se mettre dans la poche, ou du moins se glisser sous le *feredji*, pareil à celui que Saâdi, priant à la mosquée de Damas, trouva si beau qu'il ne put s'empêcher de l'emporter, caché sous son manteau.

» A Ispahan on employait peu la soie. Châh-Abbas n'imitait pas la magnificence des rois Sassanides, dont on cite encore le tapis de soie de Ctésiphone, d'une longueur de soixante coudées sur autant de largeur, représentant un jardin aux arbres tissés d'or, aux fruits incrustés de pierreries de couleur. Les tapis d'Ispahan, à part ceux destinés aux *talars*, aux salles de réceptions royales, étaient de dimensions restreintes, longues et étroites comme ces chambres-couloirs, que les Persans affectionnent encore, où l'on se tient immobile, assis au bord du tapis, se réjouissant le cœur à contempler son panneau fleuri. Après les ispahanais, les plus beaux, sortis de la même école, sont les tapis de Chirâz, cette autre ville des vignes, patrie de Hafiz et de Saâdi, les Anacréons persans. Les chirâzis chantent, eux aussi, un hymne dionysiaque en tons brûlants d'un vieux vin dépouillé, tirant sur l'orange, à moins qu'ils ne rutilent de fruits mûrs et de parcs d'automne — les jardins de Chirâz sont aussi célèbres que son vin — ou ne chatoient en gammes fauves de faisan doré, ou ne s'émaillent d'un plumage de colibri... Voyez: ici encore les Kermans, qui triomphent — leur nom l'indique — dans les tons carmins, les Hérat, à bordure crème, les hamadanis, un peu confus et trop vifs... Mais je ne veux pas passer en revue tous les tapis des différents districts. Presque chaque ville, chaque tribu a ses modèles caractéristiques. Il serait plus amusant de grouper les tapis selon leur destination, puisque les tapis étaient et sont encore l'unique mobilier de la Perse, servant aux usages religieux et profanes.

» Vous avez d'abord celui que tout le monde reconnaît à sa petite taille — un corps prostré — et à son dessin asymétrique : le tapis de prière. Le *mirhab*, le portail sacré, tantôt pointu, tantôt arrondi, indique l'endroit où le fidèle doit poser son front, quand il s'est orienté vers la Mecque. Pour lui faciliter cette orientation, on a soin de tisser, à droite du portail, un compas ouvert; et souvent, à gauche, un peigne rappelle qu'Allah n'aime pas la barbe inculte.

» Moins connus les tapis votifs destinés à être suspendus dans les sanctuaires, ou à habiller un tombeau vénéré. Sur champ de palmettes, une lampe de mosquée, ou la Kaâba, ou les mots : *Za nébi*, « ô prophète », et, le plus souvent enfermé dans un losange précieux, le « bouquet de Paradis », trois roses mystiques symbolisant Ali, Hosseine, Hassan, les grands martyrs de l'Islam... Par contre, d'inspiration purement zoroastrienne, le tapis de mort! »

Et devant moi on déroule un magnifique fond indigo où s'enlève, en vert-jaune velouté, un hiératique cyprès, accompagné, à gauche, à droite, d'un petit cône violet.

— Le cyprès est « l'arbre de Vie », l'arbre de l'Immortalité, car il fut le premier témoin du culte magique. Ces petits cônes sont les autels du feu. Et c'est dans ces tapis, consacrés à une religion abolie, qu'on enveloppe les cadavres, pèlerinant, ficelés deux par deux au flanc d'un mulet, vers les sanctuaires islamiques : Koum, Mechhed ou Kerbela. Autrefois, ils émigraient, par milliers, tous les ans. Il arrivait, souvent, qu'une bête de somme mourait en route. Alors le *tcharvadar*, dépouillant sans scrupule ses morts, les enterrait sommairement à la place où ils étaient tombés et vendait les tapis.

— Dont nous ornons nos « salons algériens » et nos alcôves!

— Des tapis d'alcôves, en voici ! Les tapis de fêtes galantes. Ces bouquets sont des *salam*, des fleurs dont chacune a son tendre langage et sa douce sorcellerie. Vous les verrez déménager tous les vendredis, pour s'installer au bord du Zenderoud et sous les charmilles de saules avec les *djendis*, ces déesses des plaisirs panthéistes, si chers à l'âme persane. Ce rôle joué par les tapis est fort ancien. Salomon dans son *Cantique* célèbre « les tapis d'amour » que les filles de Jérusalem étendaient dans les jardins.

» Mais voici les tapis de noce légitime, tissés aussi bien sous la tente que dans les palais. A peine sevrée, chaque fille s'y met. Ici ni méthode ni tradition. De la fantaisie, de l'ardeur et... des cheveux... Si vous exposez la trame à contre-jour, vous verrez, de-ci de-là, une fine frisure nouée à la laine. Cela prouve, d'abord, une abondante chevelure — beauté la plus estimée chez la Persane, — ensuite son humilité: « Je mets ma tête sous tes pas, Seigneur ! marche sur moi, écrase-moi ! » Ce tapis, auquel on a travaillé de longues années, est l'orgueil de la famille et le diplôme matrimonial de la jeune tisseuse. Dès qu'elle est en âge de convoler, on vient le contempler. Laine soyeuse, nœuds serrés, dessins harmonieux : douceur, patience, fidélité. Si, au contraire, la trame est cachée et les motifs de guingois : légèreté, caprices; la marieuse préfère s'abstenir... Du tapis nuptial, le bleu foncé et le noir, couleurs de deuil, sont bannis. Par contre, beaucoup de bleu clair. Et, à propos de ce bleu clair, il faut que je vous raconte une cocasserie qui m'amuse toujours. On l'appelle, en persan et en arabe, *nil*, avec l'article *annil*. C'est également une couleur végétale, puisqu'on l'extrait de l'indigo, et cependant c'est de cet « annil » d'Orient que l'Europe a fait, je ne sais comment ni pourquoi, son terme d' « aniline » réservé à l'infamante teinture chimique.

— Et vos ateliers?

— Nous y allons. Hélas! ils sont bien réduits. Il y a dix ans, j'occupais jusqu'à mille ouvrières. Maintenant, j'en ai une trentaine. La concurrence de l'Afrique du Nord, les taxes de douane, les appartements modernes...

Devant quatre ou cinq métiers, assises en brochette, sous de grosses pelotes de laine, quatre ou cinq femmes et fillettes, aussi bien juives que musulmanes, nouent, coupent, tirent sur la pelote, renouent, recoupent, avec une telle rapidité qu'on voit à peine leurs mains. Au bout d'une banquette, seul de son sexe, un tout petit déjà coiffé du képi national, la visière sur la nuque.

— Zerdoucht! appelle le consul.

Le gosse dégringole de sa planche et me tend une menotte rêche qui tient encore le petit couteau, trancheur de fil.

— Mon meilleur ouvrier! Six ans, orphelin d'adorateurs du Feu. Il gagne déjà un cran (franc) par jour.

Le petit guèbre, soucieux de ne pas perdre son temps, regrimpe à sa trame...

— Mais comment se guident-ils sans patron?

— Celui-là d'instinct. Les autres savent leur dessin par cœur. En général, une même tisseuse ne répète durant sa vie que trois ou quatre modèles. Quand elles commencent, leurs mères ou le chef d'atelier leur chante les couleurs. Ainsi telle note signifie « rouge », telle autre « bleu », une troisième « jaune »...

— Mais c'est le sonnet des voyelles de Rimbaud :

« *A noir, E blanc, I rouge, U vert, O bleu...* »

— Oui, un peu. Cependant ce genre d'instruction tend à disparaître. Pour les jacquards on copie des maquettes peintes.

— Des jacquards! Vous faites des jacquards?

— Il faut bien. Autrement j'aurais fermé l'atelier... Je vais vous montrer un tapis commandé par le cardinal D... pour une chapelle du Vatican.

Et M. B... fait dérouler le bas d'une carpette, où crosses d'évêque, chapeaux de cardinal, fleurs de lys se mêlent à une banderole latine sinuant sur fond garance.

En souriant je m'avise que des mains juives, musulmanes et adoratrices du Feu ont tissé ce tapis, destiné à une église papale. Si elles y avaient noué un sort !

Sur une autre carpette des croix gammées.

— Un tapis hitlérien?

— Oui, pour l'ambassade allemande de Téhéran. La croix gammée est un motif familier à mes ouvrières. C'est le *svastika* des tapis kurdes et hindous. Elle ressemble, d'ailleurs, aussi à l'*ankh* égyptien, « la clef de vie » qu'Ammon, sous forme solaire, tend au bout de son rayon-bras, au nez des pharaons, exactement avec le geste de « heil Hitler ! »

MYRIAM HARRY.

NOUVELLES DU JOUR

A l'Élysée

Le président de la République a reçu, hier après-midi, le ministre de France à Lisbonne et M. Laurent Eynac, député, président de la commission de l'aéronautique.

A la présidence du Conseil

M. P.-E. Flandin, président du conseil, a eu hier un nouvel et long entretien avec M. Germain-Martin, ministre des finances.

M. Henry de Jouvenel président des journalistes parisiens

L'association des journalistes parisiens vient de tenir son assemblée générale annuelle sous la présidence de M. Henri de Weindel, vice-président. Le souvenir du président disparu, Louis Barthou, fut évoqué au début de l'assemblée par une minute de silence. Après lecture des rapports et compte rendu du « denier des veuves » ont été élus et réélus membres du comité MM. Henry de Jouvenel, Henri de Weindel, André Maurel, Jacques de Marsillac, Simon Arbellot, Auguste Nadal, Jules Chancel et Raoul Peigné.

Le comité réuni hier a élu à l'unanimité comme président de l'association des journalistes parisiens, en remplacement de Louis Barthou, M. Henry de Jouvenel, sénateur et ancien ministre.

Légion d'honneur

Ministère des affaires étrangères

Sont promus ou nommés :

Officiers

MM. Ludovic Armbruster, commissaire général de l'Union des grandes associations françaises pour l'essor national; Eisenmann, directeur de l'institut français Ernest-Denis, à Prague; le T.R.P. Gillet, maître général des Dominicains à Rome.

Chevaliers

MM. Amieux, agriculteur au Maroc; Barbaroux, négociant à Mexico; William Carr, consul général de Danemark à Marseille; Chabal, ingénieur, industriel à Braïla (Roumanie); Mgr Chaptal de Chanteloup, évêque auxiliaire de Paris; Mlle Cécile Chéry, directrice du collège Jeanne-d'Arc à San Salvador; MM. Coqueugniot, administrateur de sociétés françaises à Buenos-Aires; Fauraz, secrétaire de la municipalité française de Shanghaï; Mme Pauline François, supérieure des Filles de la charité à l'hôpital français Pasteur, à Stamboul; MM. Garrigou-Grandchamp, chef de service à la résidence générale de France à Tunis; Georget, banquier, ancien président de la Société française de bienfaisance de Bruxelles; Cross, vice-président de la Société française de bienfaisance d'Anvers; Mgr Guillémé, vicaire apostolique du Nyasaland (Afrique du Sud); MM. Herdhebaut, ingénieur, industriel à Sosnowice (Pologne); Lafond, journaliste; Loffontan, président du comité des écoles françaises à Bilbao; Jules Merle, vice-président de la chambre de commerce française de Lausanne; Henri Muller, professeur à l'université de Columbia à New-York; Mme Sophie Nuss, directrice de l'hôpital Saint-Louis à Bangkok; MM. Jean Pascaud, commissaire principal, chef de la police de Tunisie; Quenza, négociant au Venezuela; Raillard, président de la Société française de bienfaisance de Newcastle-on-Tyne; Mgr Rayssac, vicaire apostolique de Swatow (Chine); Charles Rouchon, journaliste; Henri Seyrig, directeur du service des antiquités du haut commissariat de la République au Levant; Tarbé des Sablons, chef de section à l'office des biens et intérêts privés; Valette, docteur en médecine à Beni-Mellal (Maroc); Mgr Vanneufville, chanoine de Saint-Jean de Latran, à Rome; MM. Voinchet, ingénieur à la Compagnie des chemins de fer du Maroc; Wiet, directeur du musée arabe au Caire.

A la préfecture de police

La préfecture nous communique la note suivante :

Le brigadier Delmon, qui avait été suspendu de ses fonctions le 7 mars, et qui a comparu vendredi dernier devant le conseil de discipline, vient de faire l'objet d'une mesure de mise en disponibilité, avec déplacement disciplinaire.

[Le brigadier Delmon avait été chargé d'arrêter M. Philibert Besson après que la Chambre aurait prononcé la déchéance du député du Puy.]

Opérations des caisses d'épargne

Voici les résultats, parvenus du 16 au 31 mars, des opérations des caisses d'épargne ordinaires avec la Caisse des dépôts et consignations :

Dépôts de fonds	135.482.419 96
Retraits de fonds	37.743.173 07
Excédents de dépôts	97.739.246 89

En conséquence, l'excédent de dépôt du 1er janvier au 31 mars 1935 atteint 956,528,685 fr. 30.

A L'HOTEL DE VILLE

L'aide aux artistes et aux industriels

Sur l'initiative du regretté M. Jean Ferrandi, le Conseil municipal avait, en décembre dernier, porté de 100,000 à 200,000 francs le crédit destiné à venir en aide, à raison de 10,000 francs par an, à des artistes et à des intellectuels âgés que l'insuffisance de leurs ressources réduit à une existence plus que modeste.

C'est dans ces conditions que, sur le rapport de M. d'Andigné, dix allocations annuelles et renouvelables de 10,000 francs ont été créées à partir du 1er janvier 1935. Ce nombre a été porté à onze par suite du décès de M. Dallier, organiste-compositeur.

Voici les bénéficiaires des onze allocations :

M. François Planchet, 16, rue Fontaine, Paris, maître de chapelle et président de la Société des compositeurs de musique;

M. Raoul Allier, 5, rue Joseph-Bara, proposé par l'Académie des sciences morales et politiques;

M. Hippolyte Boussac, 17, rue des Sommerard, architecte, proposé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres;

M. Charles Bouvet, 4, rue Denis-Poisson, administrateur honoraire de la bibliothèque de l'Opéra, musicographe, proposé par l'Académie des beaux-arts;

M. Jules Coutan, 167, rue de Rennes, sculpteur, membre de l'Institut, proposé par l'Académie des beaux-arts;

M. Paul Gaulot, 11, rue de Lille, proposé par l'Académie française;

M. Adolphe Gumery, 56, rue de Passy, artiste peintre;

M. Jules Héricourt, 12, rue de Douai, proposé par l'Académie des sciences;

M. Edgar Maxence, 71, rue de Vaugirard, artiste peintre, membre de l'Institut;

M. Jean-Marie Mengue, sculpteur;

M. Pierre Gusmand, dit Gusman, 22, boulevard Edgar-Quinet, peintre-graveur et historien de l'art.

Une voie Edouard-Renard

Sur le rapport de M. Albert Besson et, en application d'une délibération du Conseil municipal tendant à donner à une voie parisienne le nom d'Edouard Renard, il a été décidé, sur la proposition de l'administration, que le nom de l'ancien préfet de la Seine, gouverneur général de l'Afrique équatoriale française, serait donné à la partie de l'avenue Daumesnil qui traverse l'enceinte fortifiée entre les bastions 5 et 6 et qui entre dans le bois de Vincennes, devant le musée permanent des colonies.

L'emplacement proposé réunissant à tous égards les conditions requises pour l'hommage public que le Conseil municipal désirait rendre à la mémoire d'Edouard Renard, le Conseil s'est unanimement rallié à la proposition du préfet de la Seine.

LA VIE ÉCONOMIQUE

La liaison radiotéléphonique France-États-Unis

Le ministère des P. T. T. communique la note suivante :

Jusqu'ici l'on ne pouvait téléphoner entre les Etats-Unis et l'Europe que par l'intermédiaire de Londres.

M. Georges Mandel, ministre des P. T. T., a pris l'initiative de proposer au gouvernement américain d'établir une liaison radiotéléphonique directe entre la France et les Etats-Unis.

Le gouvernement américain s'est alors mis en rapports avec l'American Telegraph and Telephone qui a, on le sait, le monopole de fait du téléphone aux Etats-Unis; et cette compagnie vient de faire savoir qu'elle était prête, avec l'approbation de la Radio Corporation of America, à collaborer avec l'administration française, pour assurer ces communications directes.

Un représentant de l'exploitation téléphonique va donc se rendre cette semaine aux Etats-Unis pour se concerter avec les Américains au sujet des détails techniques de fonctionnement du service.

Journée parlementaire

LA CHAMBRE

SÉANCE DU LUNDI 1er AVRIL

Le statut organique de l'armée de l'air

M. Fernand Bouisson, président, ouvre la séance à 15 h. 30. La Chambre aborde l'étude du projet de loi fixant le statut organique de l'armée de l'air. En réalité, il s'agit de plusieurs projets. En effet, la commission de l'aéronautique a cru devoir, en raison de l'ampleur du texte qui lui était soumis, le diviser en cinq parties. La première partie, concernant l'organisation générale de l'armée de l'air, est devenue la loi du 2 juillet 1934. Ce sont les deuxième, troisième et quatrième parties qui sont actuellement à l'ordre du jour de l'Assemblée : elles visent le statut du personnel des cadres actifs, les cadres et effectifs, et le recrutement.

M. Renaitour (Gauche indépendante), faisant allusion aux critiques adressées au ministre de l'air à l'occasion des récentes commandes de matériel, estime qu'elles sont injustifiées; il faut, en effet, aller vite si nous ne voulons pas nous laisser dépasser par l'Allemagne et si nous voulons disposer de moyens de représailles tels qu'ils fassent réfléchir l'adversaire éventuel. Le député de l'Yonne regrette que notre aviation commerciale soit dotée d'appareils moins rapides que ceux des concurrentes étrangères.

M. Jacquinot, rapporteur, explique que les particularités du statut des cadres de l'armée de l'air tiennent aux particularités de leur tâche, et, surtout, à ce qu'ils doivent être constitués par un personnel d'élite. Il analyse les dispositions du projet relatives aux avantages de solde et de pension, aux limites d'âge, au recrutement et à l'avancement du personnel navigant, aux officiers du cadre administratif et aux officiers mécaniciens. Il demande au ministre de créer un corps autonome d'ingénieurs militaires de l'air et, en terminant, adresse aux aviateurs l'hommage affectueux et reconnaissant de la Chambre. (Applaudissements.)

M. Laurent Eynac, président de la commission de l'aéronautique, signale l'urgence du vote des projets, insiste sur la nécessité de créer pour l'air un corps analogue à celui des officiers des équipages de la flotte, et souligne l'importance de l'abaissement des limites d'âge. A son avis, une fois voté le statut de l'air, il faudra donner à notre aviation l'impulsion nécessaire pour qu'elle devienne, en cas de besoin, une puissante force d'offensive autonome capable de larges interventions lointaines. Au début d'une guerre, en effet, elle aura pour mission de désorganiser la mobilisation et la concentration et de démoraliser les populations; pendant les vingt premiers jours, les aviations agiront presque seules, et pourront, par la panique, briser toute résistance. Or, en France, le pourcentage de l'aviation dans les effectifs de l'armée est de 7, tandis que celui de la cavalerie est encore de 9. Il est urgent de modifier ces proportions. Il n'est pas moins urgent d'augmenter la part de l'aviation de bombardement dans notre armée de l'air, et de préparer, grâce à la décentralisation, de bonnes conditions pour la mobilisation industrielle. Il faut enfin que les crédits qui seront accordés soient utilisés au plus tôt, hors session au besoin. (Applaudissements.)

Le *général Denain*, ministre de l'air, exprime au Parlement sa reconnaissance pour le vote récent de la loi sur la défense passive et pour l'examen qu'il fait d'un projet consacrant l'autonomie définitive de l'armée de l'air. Puis il rappelle l'effort accompli dernièrement pour en renouveler le matériel :

Un plan triennal d'équipement et d'armement, conçu sous le signe de l'économie, s'exécutait à une cadence trop lente. Aussi ai-je mis tout en œuvre pour rattraper le temps perdu, et adopté des mesures de mobilisation industrielle en vue de réaliser, à la fin de 1935, une flotte aérienne égale à celle que l'Allemagne pourra mettre en ligne à cette époque.

Pour avoir le personnel d'élite qui nous est nécessaire, il importe de lui donner les garanties matérielles que comporte une carrière dangereuse et pleine de servitudes. Je n'insisterai pas sur les incidents et accidents que, malgré toutes les précautions prises, la mise en service d'un matériel moderne risque de provoquer.

Les lois soumises au Parlement sont déjà un peu vieillies. Les quinze derniers jours les ont, surtout en ce qui concerne les effectifs, marquées du sceau de l'insuffisance. Il faudra les améliorer, mais elles fourniront une base solide sur laquelle il sera possible de construire l'édifice, petit à petit, au fur et à mesure des besoins constatés, par une collaboration constante du Parlement et de l'exécutif.

Certes, nous espérons beaucoup d'une convention aérienne. Il faut néanmoins que notre armée de l'air, puissante, d'un moral élevé, capable de défendre le ciel de la patrie, soit prête à exercer, même toute seule, les représailles que nécessiteraient des agressions commises contre notre peuple pacifique. (Applaudissements.)

Au nom de la commission des finances, *M. Lafont* donne un avis favorable au projet. Il indique qu'une charge budgétaire supplémentaire résultera des nouvelles limites d'âge, et expose les légères modifications que la commission propose d'apporter au texte du projet.

Statut du personnel des cadres actifs

La Chambre entreprend alors l'examen des articles du premier des projets en discussion, celui qui fixe le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air.

A l'article 12, la commission propose d'abaisser de cinq ans les limites d'âge (cette mesure ne serait effectivement réalisée que dans cinq ans). *M. Brocard* (Gauche radicale, Isère) voudrait que cet abaissement ne fût que de trois ans et que fût fixée à 62 ans (au lieu de 57 ans d'après le projet) la limite d'âge des officiers généraux membres du conseil supérieur de l'air; il invite la Chambre à ne pas « décapiter » en un instant tout le cadre des officiers généraux. *Le ministre de l'air* lui répond en ces termes :

Quel âge avait M. le colonel Brocard quand il exerçait si bien un commandement qui serait aujourd'hui celui d'un général de division? Trente-deux ans. J'en avais alors trente-six ou trente-sept, et je commandais l'aviation d'un groupe d'armée. Je ne crois pas que nous ayons, l'un ou l'autre, commis de ces imprudences qu'il reproche à la jeunesse. (Applaudissements.)

Il faut à l'aviation des chefs jeunes, car l'usure physique et morale y est plus grande que dans l'armée de terre ou la marine. (Applaudissements.)

M. le colonel Brocard a parlé du mécontentement des cadres. Je crois qu'il commet une erreur. Dans l'aviation, où la carrière est courte et dure, il faut un avancement rapide. Le nouveau projet donnera cet avancement. (Très bien! Très bien!)

M. Cot (radical socialiste, Savoie), tout en rendant hommage aux chefs qui ont créé notre armée de l'air, se prononce en faveur d'un rajeunissement de ses cadres.

L'amendement de M. Brocard est repoussé à main levée. *M. Pouzet* (socialiste français, Charente-Inférieure) fait adopter un amendement fixant à 62 ans la limite d'âge des officiers mécaniciens ayant le grade de général de brigade.

A la demande de *M. Bouëssé* (radical socialiste, Mayenne), l'article 40 est adopté avec une rédaction nouvelle fixant les conditions dans lesquelles devra avoir lieu l'avancement aux grades de capitaine, commandant, lieutenant-colonel, colonel, général de brigade ou de division dans l'armée de l'air.

A l'article 55, *M. Lafont* fait adopter un amendement interdisant aux officiers mis en congé d'accepter un emploi dans des industries aéronautiques.

A propos de l'article 56, *M. Gourdeau* (Gauche radicale, Sarthe), réclame en faveur des officiers mécaniciens de l'armée de l'air un statut analogue à celui des officiers mécaniciens de la marine. *Le ministre de l'air* lui répond :

Les officiers mécaniciens de l'aéronautique n'ont pas une situation inférieure à celle de leurs camarades. Je crois que M. Gourdeau souhaite surtout un changement de dénomination. Je préfère, quant à moi, le mot « officier » au mot « ingénieur », car les mécaniciens montent à bord; ils auront une place plus grande encore sur les gros avions que nous allons recevoir. Ce sont donc des combattants auxquels le terme « officier » convient très bien.

On m'a demandé, d'autre part, de créer, à côté des mécaniciens chargés de l'entretien du matériel, ce corps des ingénieurs militaires de l'aéronautique dont la mission serait de le concevoir et de le réaliser.

Il vaut mieux, dans ces conditions, conserver les deux dénominations, ce qui n'empêchera pas les officiers mécaniciens d'avoir la place qu'ils méritent. (Applaudissements.)

L'article 56 est adopté après avoir été modifié conformément à des amendements de MM. Pouzet, Bouëssé et Breton (socialiste français, Cher), relatifs aux conditions de recrutement du corps des officiers mécaniciens de l'air.

VOTE DES PROJETS

La Chambre va être appelée à se prononcer maintenant sur l'ensemble des projets de loi.

M. Franklin-Bouillon souhaite que le vote des projets marque le début de notre redressement aérien. Nous n'avons pas d'aviation, affirme-t-il, parce que nous n'avons pas eu de politique. Il ajoute :

La Chambre me permettra de regretter que M. le ministre de l'air n'ait pas été autorisé à déposer, en même temps que ce projet, les demandes de crédit qu'il sait indispensables et qu'il a préparées.

On retrouve ici l'incapacité, contre laquelle je m'élève, où se trouvent nos dirigeants de regarder la vérité en face, de s'en pénétrer et de la dire à ce pays. C'est ainsi que nous avons tardé à doter l'aviation d'un statut.

La Chambre unanime connaît maintenant le danger. La Chambre unanime sait qu'elle ne peut y faire face que par l'aviation. La Chambre unanime sait que nous n'avons pas l'aviation qui nous est nécessaire, que nous ne pouvons perdre une seconde pour réparer cette erreur.

Dès lors, il eû été plus simple, plus franc, de demander les 1,800 millions indispensables, que de se dire : quand les Chambres seront parties, nous engagerons les crédits, il faudra bien qu'elles les ratifient. (Mouvements divers.)

Non, ce n'est pas ce que veut le pays. Le pays veut connaître la vérité qu'on lui cache depuis quinze ans, il veut connaître les sacrifices qu'on attend de lui, afin qu'ils ne soient pas faits inutilement.

Aussi aurais-je voulu un débat complet sur les crédits. Avec les adversaires que nous avons, en effet, ce que vous faites a une valeur psychologique immense.

Exactement comme pour la durée du service militaire, on suit aujourd'hui le mauvais système; tant qu'il me restera un atome d'énergie, je le combattrai, et je combattrai les hommes qui le suivent. Et je suis sûr que le pays, quand il connaîtra la vérité, sera en totalité avec nous. (Applaudissements à droite.)

M. Brocard votera les projets, mais il voudrait que l'on empêchât les officiers et fonctionnaires de l'air démissionnaires d'entrer dans des entreprises aéronautiques.

Le projet de loi fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air est adopté à main levée.

Sont également adoptés, après de brefs échanges d'observations, le projet sur les cadres et effectifs, dont le rapporteur est M. Renaitour, et le projet sur le recrutement de l'armée de l'air, dont le rapporteur est M. Chaulin-Servinière.

Les conditions de l'expertise

La Chambre adopte ensuite un projet de loi modifiant les conditions de l'expertise, sur lequel *M. Pernot*, garde des sceaux, ministre de la justice, fournit les explications suivantes :

L'expertise est la source principale des retards que subit trop souvent l'action judiciaire. Dès mon arrivée à la chancellerie, j'ai tenu à accélérer la marche de la procédure et à redresser certains errements.

Il m'a semblé, notamment, que les magistrats instructeurs avaient trop fréquemment tendance à se décharger sur les experts de missions leur incombant à eux-mêmes. (Très bien! Très bien!)

J'ai donc invité les parquets et les juges d'instruction à n'ordonner d'expertises qu'au cas où elles apparaissent vraiment nécessaires. (Applaudissements.)

Un deuxième point m'a frappé. C'est que, parfois, des juges confient à des experts des missions qui rentrent, en réalité, dans le rôle du magistrat, par exemple celle de rechercher la qualification d'un délit. (Exclamations.)

Il ne faut, à cet égard, aucune équivoque. L'expert

FEUILLETON DU Temps
DU 3 AVRIL 1935

LA MUSIQUE

A LA GAITE-LYRIQUE : Première représentation de « Malvina », opérette en trois actes et quatre tableaux, livret de MM. Maurice Donnay et Henri Duvernois, musique de M. Reynaldo Hahn.

AU THEATRE DES NOUVEAUTES : Première représentation de « Tonton », opérette en trois actes et quatre tableaux de M. André Barde, musique de M. Louis Lajtay.

AU THEATRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN : Reprise de « la Fille du tambour-major », opérette en trois actes et quatre tableaux de Chivot et Duru, musique de Jacques Offenbach.

M. Reynaldo Hahn est dans le vent de la fortune. Il gagne à toutes les épreuves. A peine vient-il de faire applaudir à l'Opéra *le Marchand de Venise*, qu'il remporte un nouveau succès avec *Malvina* sur le théâtre de la Gaîté-Lyrique. Sur la scène du square des Arts-et-Métiers, il se déploie même, avec plus de vigueur dans ses qualités distinctives, dans la plénitude de ses dons.

Bien qu'il s'en soit acquitté d'un air dégagé, il y avait de sa part gageure à vouloir remplir le vaste cadre de l'Académie nationale de musique avec des textes lyriques légers et précieux comme des bibelots. A la Gaîté-Lyrique, le compositeur de *Ciboulette* n'éprouve plus aucun besoin de se surveiller, de se rehausser, de fignoler les choses. Il s'abandonne librement à sa verve, à sa nature d'esprit. Contrairement à ce qu'on prévoyait, l'exécution de *Malvina* est, semble-t-il, plus large et plus puissante que celle du *Marchand de Venise*. Dans l'opérette jouée à la *Gaîté-Lyrique* circule un souffle héroïque que nous n'avions pas respiré dans l'opéra représenté à l'Académie nationale de musique.

Le livret que MM. Maurice Donnay et Henri Duvernois ont allégrement écrit et rimé pour M. Reynaldo Hahn exigeait ces prompts commentaires, ces harmonies grondantes, ces chansons martiales. *Malvina* c'est quelque chose comme *les Sœurs Hortensias* pendant la Révolution de 1830. Jusque dans une pièce traitée en collaboration avec M. Maurice Donnay, M. Henri Duvernois continue de développer son thème favori. Des lambeaux d'orage traînent sur cette tragi-comédie bourgeoise, située en pleine période révolutionnaire et romantique.

MM. Maurice Donnay et Henri Duvernois nous apportent un pittoresque complément d'information sur les journées de Juillet. Pour nous faire leur récit historique, ils ont choisi la manière la plus plaisante. Ils ont voulu évoquer la Révolution de 1830 par ses moindres côtés et sans grand renfort de documents. Sous la forme modeste d'un livret d'opérette, ils nous offrent, pour ainsi dire, la petite chronique du mémorable événement. Des vieilles armoires qu'ils ont éventrées, ils ont tiré des miniatures d'aïeules souriantes et non les portraits des cinq cent quatre militants tombés pour la défense des libertés publiques.

Dans *Malvina*, nous distinguons les effets et le retentissement de la Révolutiion de 1830 sur une honorable et incolore famille de commerçants parisiens d'il y a un siècle. Au coin de la rue Monsieur-le-Prince (ou, peut-être, de la rue de Condé) M. Chocard tient boutique de frivolités à l'enseigne de « la Dame du Lac ». Il est le père de deux jeunes filles en âge d'être mariées : Malvina, qui ne rêve que de littérature et de musique, et Adèle, dont les ambitions sont toutes positives. Honoré de Balzac est entré dans le magasin pour choisir un châle des Indes. Quand Malvina apprend qu'elle est en présence du grand romancier, elle ne veut même pas faire payer à son illustre client le prix de son achat. Balzac donne un baiser à l'enthousiaste jeune fille et lui prédit qu'elle épousera un jour un artiste célèbre.

Comment la prophétie pourrait-elle s'accomplir? Seuls, deux jeunes employés de « la Dame du Lac » aspirent ouvertement à la main de Malvina : Arthur, parcimonieux, rangé et couard, qui appartient à la maison depuis cinq ans et désire succéder à M. Chocard, et Jules, étourdi et rêveur, qui est entré, il y a peu de temps, au service du négociant. Pressé par les circonstances, Arthur fait officiellement sa demande en mariage. Tous croient que son désir est d'être uni à Adèle, l'aînée, dont le caractère pondéré s'accorde avec celui du prétendant. Hélas! non. Arthur réclame pour fiancée Malvina. M. et Mme Chocard approuvent, malgré tout, ce projet de mariage. Malvina s'y refuse avec énergie. Avec sa franchise coutumière, elle déclare qu'elle n'aime pas Arthur. Au même moment un tumulte éclate dehors. Nous sommes au soir du 27 juillet 1830. Jules profite de l'effervescence générale pour faire sa confession à Malvina. Il s'appelle en réalité Valérien Désormeaux. Il est l'auteur de la romance en vogue : « Connaissez-vous celui que j'aime? » En passant devant les vitrines de « la Dame du Lac », il a entrevu la belle jeune fille et s'en est épris à la passion. Pour l'approcher, il a eu recours à un stratagème. Sous le nom de Jules, il s'est fait engager comme vendeur à « la Dame du Lac ». Malvina est fort remuée par ce récit. Elle préfère aussi de beaucoup le prénom de Valérien à celui de Jules. Les deux jeunes gens échangent des serments. Mme de Rigaldier, veuve riche et coquette, pousse la porte de la boutique. Elle allait au-devant de ses parents qui arrivaient de province. Surprise par les agitateurs, elle s'est réfugiée avec sa petite fille à « la Dame du Lac ». Valérien plaît visiblement à l'intruse. Mme de Rigaldier accepte d'être accompagnée jusque chez elle par l'aimable compositeur-commis. Piquée par la jalousie, Malvina sent naître en elle un profond amour pour Valérien-Jules. Tout est vite oublié dans l'émeute. Le peuple en armes a envahi le magasin. Les rebelles entonnent un chant séditieux : « Vive la Charte ! »

Le deuxième acte se déroule devant la boutique de « la Dame du Lac », dont les volets ont été clos. Une barricade a été élevée au coin de la rue. M. Chocard a endossé son uniforme de garde national, qu'il avait replié depuis trois ans dans un placard. Il va participer, ainsi que Valérien, au soulèvement populaire. Arthur lui-même s'est vu obligé de prendre le fusil. Malvina lui a annoncé qu'elle ne saurait aimer qu'un héros. Au lieu de combattre, le poltron se fait arrêter. Il passera ces heures dangereuses en prison. Les demoiselles de magasin font de la charpie.

Les parents de Mme de Régaldier ont pénétré dans Paris pendant l'insurrection. Ils affichent hautement leurs opinions royalistes. La foule va leur faire un mauvais parti. Valérien s'entremet pour les sauver. Il en est récompensé par un long regard d'amour de Mme de Rigaldier. Il repousse la coquette. Son cœur n'est occupé que de Malvina.

Valérien a été blessé au pied. Mme Chocard et Malvina s'empressent à le soigner. Le compositeur enamouré en profite pour briguer auprès de Mme Chocard la main de Malvina. La digne épouse du garde national croit que le blessé délire et, pour l'apaiser, répond favorablement à sa requête. Les intrigues particulières sont de nouveau noyées dans le grand courant qui entraîne les hommes. La foule, qui s'est emparée des armes vétustes des musées, a triomphé de toutes les résistances.

Au troisième acte, la révolte a pris fin. M. et Mme Chocard ont emmené tout leur petit monde à Ville-d'Avray, en partie de campagne. Ils s'opposent plus que jamais au mariage de Malvina et de Valérien. Arthur, qu'Adèle aime en secret, est toujours le fiancé de Malvina, parce qu'il feint de s'être couvert de gloire pendant l'insurrection. Valérien Désormeaux ne mérite pas l'injure qui lui est faite. Le directeur de l'Opéra lui a commandé un ballet. Déjà, les valses que le musicien écrira tintent aux oreilles de Valérien. L'amoureux de Malvina a la vision de ce que sera son ouvrage, dansé par la Taglioni.

Il revient à l'amère réalité en revoyant Malvina. Tous les moyens lui sont bons pour arracher le consentement de M. et Mme Chocard. Il se déguise d'abord en bandit et ordonne à Arthur de rompre ses fiançailles. Après quoi, il enlève Malvina sur un cheval de louage. Le roussin, dressé à faire chaque jour le même trajet, ramène les fugitifs au point de départ. M. et Mme Chocard se rappellent que la même aventure leur advint avant leur mariage. Troublés par ce souvenir, ils agréent enfin pour gendre Valérien Désormeaux. De son côté, Arthur sera uni en justes noces à la vertueuse Adèle, dont il apprécie tout à coup la patience et la sagesse.

Ce livret, qui semble envolé au hasard de l'imagination de deux écrivains de premier rang, est semé d'incidents comiques, de termes piquants, de jeux d'esprit, d'observations pénétrantes. Chemin faisant, MM. Maurice Donnay et Henri Duvernois ont trouvé le mot propre du caractère de chaque personnage. Ils ont tourné, d'une plume preste et fine, des couplets savoureux. Peut-être aurait-on souhaité que l'intrigue fût mieux ourdie et suivie. Il nous suffit de voir luire et percer dans chaque détail du dialogue le plus vif esprit de Paris.

Pour bâtir sa riante partition, M. Reynaldo Hahn a pris les mêmes libertés que ses collaborateurs. Il ne s'est nullement préoccupé des décences d'école. Il a paré la comédie de chants colorés, comme de grosses cocardes. Il a noué, en bouquets tricolores et bien assortis, des mélodies sentimentales ou des refrains entraînants. Sans s'astreindre aux traditions en vigueur, il n'a cherché en tout que l'amusant, le capiteux et l'exaltant.

Ne nous fatiguons pas à discerner un plan défini dans cette musique débridée, toute en dehors et orchestrée avec une technique ferme et alerte. Contentons-nous de fredonner les passages élégants ou joyeux qui se graveront demain dans toutes les mémoires. Laissons-nous enchanter, au premier acte, par les couplets d'Adèle, par l'ensemble purement délicieux : « M. de Balzac l'a embrassée », par un duetto perlé de vocalises, par les couplets de Malvina : « Oui, les prénoms... », par le finale enflammé : « Vive la charte! », claironnante, enlevante chanson guerrière. Le deuxième acte contient deux chœurs : la fileuse en forme de valse « Pour faire de la charpie » et « C'est le vidame ! », deux duos délicatement développés et fleuris de vocalises : « Nous avons toujours été deux amies » et « Comme on est bien ! », la tendre lettre de Malvina à Valérien, les couplets : « Ah ! si les femmes légitimes », l'ensemble patriotique : « Chacun a fait son devoir », les stances d'un puissant sentiment : « Oui, ce sont de bien doux moments », et un hymne à la liberté lancé par Valérien. Au début du troisième acte, Valérien chante une valse enivrante : « C'est ainsi qu'à l'Opéra, la Taglioni dansera », puis clame avec Malvina un duo d'amour, un endiablé boléro traversé par une allusion parodique à la *Manon* de Massenet. Suit un duo, plein de nostalgie, entre M. et Mme Chocard : « C'est ici qu'il y a vingt ans », et un autre duo passionné sur le verbe aimer. La conclusion de l'ouvrage a lieu sur le motif de ce dernier duo d'amour entre Valérien et Malvina.

N'oublions pas la romance : « Connaissez-vous celui que j'aime? » qui a rendu célèbre le nom de Désormeaux. Elle est d'un romantisme amusant et fait parfois penser à Schubert et à Chopin. Malvina nous la détaille au premier acte. L'introduction de ce premier acte est faite avec l'ensemble « Vive la charte! » et les trois motifs principaux de la partition. Le prélude du deuxième acte nous rappelle la page pleine de malice : « M. de Balzac, l'a embrassée ». L'interlude qui sépare le deuxième tableau du troisième nous redit en mineur : « Vive la charte! », avec un admirable accent. Le musicien pleure au souvenir des victimes des « Trois glorieuses ».

Les décors et les costumes, dont les maquettes ont été peintes par M. Fernand Ochsé et Mlle Jenny Carré, témoignent du plus heureux goût. Sous les traits de Valérien Désormeaux, M. Roger Bourdin se montre à la hauteur de sa réputation. Mlle Renée Camia nous offre le modèle achevé de la chanteuse d'opérette. Elle vocalise en virtuose et joue la comédie avec des entrains à ravir. Mlle Marguerite Thibaud prête une grâce spirituelle à la figure un peu effacée d'Adèle. Mme Charlotte Clasis est meilleure comédienne que chanteuse. Mlle Delimoges tient avec ébouriffure le rôle de Mme de Rigaldier. M. Carpentier campe un rubicond M. Chocard. M. Maquaire possède un éclatant ténor. M. Robert Allard est un radieux Arthur. Enfin, à l'orchestre, M. Gressier se dépense avec intelligence et fougue.

Dans cette imagerie populaire, largement crayonnée, entourée de légendes et de pensées souriantes, les facultés de M. Reynaldo Hahn trouvent, dirait-on, mieux leur compte que partout ailleurs. Félicitons-nous qu'un musicien de ce savoir ingénieux et de cette trempe soit devenu, pour l'heure, comme le point de mire de nos théâtres lyriques. Celui-là nous dédommage du fatras d'un grand nombre de ses confrères. Il est juste que la Gaîté-Lyrique associe son hommage aux honneurs que l'Opéra rend en ce moment à M. Reynaldo Hahn.

C'est encore de deux sœurs, Janine et Arlette, qu'il est question dans *Tonton*, la dernière opérette du théâtre des Nouveautés. Elles ont pour mère Houpette, vedette de music-hall. Janine a épousé le banquier mortifiant Balignan et Arlette un provincial libertin, Péronnet. Toutes deux songent à divorcer et se réfugient chez leur mère. Embarras de Houpette, qui a laissé ignorer à ses deux gendres sa condition d'étoile de café-concert. Aidée de son cocasse secrétaire Ambroise, Houpette tente d'arranger les choses. Consolées par de nouveaux soupirants, Arlette et Janine finissent par regagner le domicile conjugal. M. André Barde, qui a filé chaque scène avec dextérité, connaît les règles du jeu.

La musique de M. Louis Lajtay ne sort pas des chemins battus. On y fait une abondante collecte d'airs à la mode : le tango : « L'amour qui n'est pas la passion », la carioca : « Pour séduire un homme », la rumba : « Je veux que l'on frissonne », les couplets d'Ambroise-Dranem : « Elle est gentille, ma Houpette », « Faut pas s'frapper pour ça », et « Je n'ai pas de famille ». L'attrait du spectacle réside surtout dans l'interprétation bouffonne, étourdissante que Mlle Suzanne Dehelly et M. Dranem donnent aux rôles de Houpette et d'Ambroise. Mlle Germaine Roger anime d'exquise manière le rôle d'Arlette. Mlle Dany-Lorys est une espiègle Janine. MM. Lestelly, Robert Darthez, Germain Champell, Mlles Romance et Nooky-May jouent et chantent avec brio les autres rôles. M. Pierre Chagnon dirige les instrumentistes en chef d'orchestre souple, expert, avisé.

Il est impossible de représenter avec plus d'éclat que le théâtre de la Porte-Saint-Martin *la Fille du régiment*, qui demeure un chef-d'œuvre inimitable du répertoire gai. On ne peut qu'admirer le mécanisme précis et le luxe de la mise en scène de M. Lehmann. M. Jean Perier détache en lumière le personnage du tambour-major Monthabor et lui prête un relief saisissant, une expression d'une sincérité poignante. Sous ses divers déguisements, Mlle Fanély-Revoil nous rend irrésistible le rôle de Stella. Elle rit de toutes ses dents. Elle a l'intelligence de chaque situation. La scène où elle paraît en petit cocher anglais est, en particulier, une merveille d'agencement comique. Mlle Simone Lencret est une cantinière menue, fraîche et qu'on croirait jaillie d'une boîte de soldats de plomb. C'est un charme de la voir et de l'entendre. Mlle Anna Martens, MM. André Noël, Robert Buguet, Edmond Castel, rajeunissent avec talent les personnages dont ils sont chargés. M. Maurice Frigara fait retentir à l'orchestre, dans leurs nuances exactes, ces refrains familiers et engageants, issus de la meilleure veine d'Offenbach.

HENRY MALHERBE.